

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

**PROJET D'APPUI AUX NEGOCIATIONS DES PROJETS GAZIERS ET DE
RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES (PADG)**

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un organisme certificateur accrédité pour certifier la SMH

I. CONTEXTE

Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement des capacités et des cadres juridique et réglementaire. Le travail prévu dans le cadre de ces termes de références sera financé par le Don précité.

II. OBJECTIF

L'objectif de la mission est le recrutement d'un organisme certificateur accrédité, spécialisé dans la certification de systèmes pour procéder à la réalisation des audits de certification de la SMH par rapport aux normes ci-après et lui délivrer les certificats en cas d'éligibilité :

- Certification ISO 9001: 2015 (management de la Qualité) ;
- Certification ISO 14001 : 2015 (management de l'Environnement) ;
- Certification ISO 45001 : 2018 (management de la Santé et Sécurité au travail).

III.MISSIONS/ACTIVITES

L'organisme certificateur est amené à réaliser les tâches ci-après :

- Etablir un programme d'audit adapté aux normes de certifications susvisées ;
- Etablir une méthodologie d'audit relatives aux différentes certifications susvisées ;
- Réaliser un audit de certifications pour les trois normes de certifications susvisées ;
- Etablir des Rapports d'audit de certification ; et
- Emettre le(s) certificat(s), en cas d'éligibilité.

IV.LIVRABLES ET CALENDRIER

• **Calendrier**

Après la notification du marché, l'exécution de la mission commencera dès transmission par le Client de l'ordre du service pour exécuter cette mission et s'étalera sur une période de six(6) mois.

• **Livrables :**

Les documents indiqués ci-dessous seront fournis à la SMH :

- Rapport R1 : Rapport Audit de certification ISO 9001 :2015 (management de la Qualité) ;
- Rapport R2 : Rapport Audit de certification ISO 14001 :2015 (management de l'Environnement) ;
- Rapport R3 : Rapport Audit de certification ISO 45001 :2018 (management de la Santé et Sécurité au travail) ;

Ces Rapports d'audit doivent restituer de manière objective et détaillée le processus d'audit mené pour la norme en question, sur la base d'un programme et une méthodologie préalablement approuvée par le Client. Ces rapports d'audit doivent également contenir des observations et recommandations permettant de maintenir et d'améliorer les certifications pour lesquelles la SMH est jugée éligible ;

- Une Attestation de certification disponible en temps réel pour chacune des trois (3) normes susvisées (en cas d'éligibilité) ;
- Un Certificat électronique et un Certificat physique disponibles dans un bref délai pour chacune des trois (3) normes susvisées (en cas d'éligibilité).

V. PROFIL

L'organisme certificateur doit avoir l'expérience nécessaire pour remplir sa mission. Il doit notamment :

- Fournir une Preuve d'Accréditation (organisme certificateur accrédité) pour garantir un audit impartial et robuste (préciser le nombre d'institutions et de sites certifiés dans le monde) ;
- Fournir une équipe d'auditeurs compétente et qualifiée pour planifier et animer les différentes phases de la certification et établir un rapport d'audit en cohérence avec la mission et le contexte de la SMH ;
- Être un Organisme certificateur ayant effectué plusieurs audits par rapport aux normes ISO pertinentes requises par la SMH (ISO 9001 :2015, ISO 14001 :2015 et ISO 45001 :2018).

Aussi, l'organisme certificateur doit posséder les compétences spécifiques ci-après :

- Etre un Organisme certificateur possédant une majorité de certifications et d'audits dans les domaines de la qualité (ISO 9001 :2015), la santé et sécurité (ISO 45001 :2018) et la protection de l'environnement (ISO 14001 :2015) dans le secteur d'activité de la SMH (secteur oil & gaz) ;
- Avoir des auditeurs qualifiés et certifiés pour leurs compétences en audit de certification dans le secteur d'activité de la SMH (secteur oil & gaz) ;
- Détenir la preuve d'une expérience en certification de NOCs sera un atout.

VI. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ET QUALIFICATION DU PERSONNEL-CLÉ

L'organisme certificateur devra mobiliser lors de la mission, une équipe dont le personnel clé présente les qualifications minimales suivantes :

Expert	Diplôme/Expérience
Un Experts en Audit de Certification management de la Qualité	Être titulaire d'un Diplôme d'enseignement supérieur (au moins BAC+5) en Audit de Certification ou équivalent et avoir réalisé au cours des six (6) dernières années, au moins, deux (2) missions d'audit de certification similaires (normes ISO 9001 :2015)

Un Experts en Audit de Certification management de l'Environnement	Être titulaire d'un Diplôme d'enseignement supérieur (au moins BAC+5) en Audit de Certification ou équivalent et avoir réalisé au cours des six (6) dernières années, au moins, deux (2) missions d'audit de certification similaires (normes ISO 14001 :2015)
Un Experts en Audit de Certification management de la Santé et Sécurité au travail	Être titulaire d'un Diplôme d'enseignement supérieur (au moins BAC+5) en Audit de Certification ou équivalent et avoir réalisé au cours des six (6) dernières années, au moins, deux (2) missions d'audit de certification similaires (normes ISO 45001 :2018)

Le Consultant est toutefois invité à proposer d'autres compétences jugées appropriées pour répondre aux besoins de la mission.

VII. MODALITÉS D'EXÉCUTION

- La SMH désignera un point focal qui sera l'interlocuteur du Consultant et de ses experts dans le cadre de la présente mission ;
- Le point focal mettra la documentation existante sur le projet et tout autre document jugé pertinent, à la disposition du Consultant. Toutefois, le Consultant sera seul responsable de la collecte des informations nécessaires au travail de benchmark et de la recherche documentaire permettant de motiver et appuyer ses avis et recommandations dans le cadre de la mission ;
- Le Consultant mobilisera par ses soins tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de la mission, y compris les infrastructures nécessaires pour la revue des modèles, la reproduction et l'impression des documents ;
- Tous les rapports, notes et correspondances fournis dans le cadre de la présente mission seront transmis au point focal de la SMH. Tous les rapports seront considérés comme une propriété des autorités mauritaniennes.
- Il est prévu que le travail soit effectué principalement dans le bureau du Consultant. Il n'y a pas de services, installations et biens à mettre à disposition du Consultant par le Client pour la réalisation de cette mission.

VIII. CONFLIT D'INTÉRÊT

Le Consultant est tenu de divulguer tout conflit d'intérêt réel, apparent ou potentiel découlant d'autres missions. Lorsque le Consultant représente actuellement une partie ou des parties prenantes potentielles qui créeraient un conflit d'intérêt ou dans la mesure où un conflit d'intérêt pourrait survenir à l'avenir, le Consultant doit détailler toutes les mesures qui pourraient être nécessaires pour éviter les conflits d'intérêt en rapport avec l'exécution de cette mission.

IX. CONFIDENTIALITÉ

Le Consultant est tenu de garder confidentielles toutes les informations reçues, recueillies ou communiquées, directement ou indirectement, par les autorités, agences, ministères, la Banque mondiale ou d'autres parties prenantes, ainsi que toutes les copies ou analyses qu'il a faites, ou qui ont été faites par des tiers, sur la base de ces informations (collectivement, le matériel). Le Consultant utilisera le matériel exclusivement pour fournir les services décrits dans les présents termes de référence. Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations du domaine public.